Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20210322-VD20210322-011-DE

Date de télétransmission : 24/03/2021 Date de réception préfecture : 24/03/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séancedu 22 mars 2021



Président : M. François REBSAMEN Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHI - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoït BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés**: M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

## OBJET DE LA DELIBERATION

## Cité internationale de la gastronomie et du vin – pôle culturel

M. Deseille, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En rappel du contexte, par délibération du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé la présentation de la candidature de la Ville à la création de la Cité de la gastronomie. Cette Cité constitue la mesure phare du plan de gestion associé à l'inscription par l'UNESCO en 2010 du Repas gastronomique des Français au patrimoine de l'humanité.

En juillet 2012, la Ville a répondu à l'appel à projet lancé au niveau national par la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA).

Sur préconisation de la MFPCA, l'État a officialisé en juin 2013 la création d'un réseau des cités de la gastronomie au sein duquel Dijon a été désignée pôle moteur « valorisation de la culture de la vigne et du vin ».

Par délibération du 24 juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de l'engagement de la phase opérationnelle du projet par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en juillet 2013.

Deux candidats ont déposé des offres, à savoir les sociétés SEGER et EIFFAGE AMENAGEMENT.

Par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de désigner la société EIFFAGE AMENAGEMENT comme lauréat de la procédure d'AMI en vue de la cession de terrains pour la mise au point et la réalisation du projet de Cité internationale de la gastronomie et du vin sur le site de l'Hôpital Général.

Par délibération du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé de clore la phase de négociation avec la société EIFFAGE AMENAGEMENT et d'entériner les accords intervenus (acquisition du site de l'Hôpital Général auprès du CHU et cession à EIFFAGE AMENAGEMENT, après avis du service des domaines, moyennant un prix de huit millions d'euros) en faisant intervenir l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour procéder à cette acquisition.

Une promesse de vente a été signée entre la Ville et EIFFAGE AMENAGEMENT le 2 février 2016, régularisée par acte de vente devant notaires, conclu entre l'EPFL et EIFFAGE AMENAGEMENT le 6 juillet 2017.

La livraison des principaux pôles constituant la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin par la société EIFFAGE est prévue pour le dernier semestre 2021.

Parmi ces pôles, a été identifié dès l'origine un pôle culture de 1 750 m² d'expositions et une boutique qui permettront de comprendre le Repas gastronomique des Français mais aussi l'importance du vin dans ce patrimoine culturel, avec une place toute particulière dédiée à l'interprétation des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits depuis le 4 juillet 2015 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans le modèle proposé par la société EIFFAGE AMENAGEMENT, ce pôle devait être construit et exploité par l'Association du Pôle Culturel de la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, créée à cet effet.

Pour les besoins de l'exercice de son activité, l'Association devait donc acquérir la propriété des biens meubles et immeubles et de l'ensemble des droits composant l'emprise foncière du pôle culturel de la Cité destinés à accueillir le Pavillon de la Gastronomie et du Vin, la Chapelle des Climats et à permettre l'organisation des expositions permanentes et temporaires.

Or, à ce jour, les moyens financiers de l'Association ne lui permettent pas de mener à bien l'ensemble de ces missions.

En effet, le manque de lisibilité du projet lié à un contexte contentieux a été une contrainte forte pour engager les partenariats nécessaires et lancer les premières démarches d'approche efficace de recherche de fonds privés.

A cette difficulté réelle s'est ajoutée la crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an désormais et qui a rendu inatteignables à court terme les objectifs de mécénat tels qu'ils avaient été chiffrés dans le plan de financement d'acquisition du pôle culturel.

Dans ce contexte, par courrier en date du 3 mars 2021 dont la Ville a été rendue destinataire, le Président de l'Association a informé la société Eiffage de sa décision de se désengager du projet compte tenu des difficultés ci-avant rappelées auxquelles il fait face et de la nécessité d'encadrer les modalités de ce désengagement.

Dès lors, compte tenu de l'engagement de la Ville depuis son origine et de l'intérêt général fort entourant le projet, il apparaît fondamental de considérer toute hypothèse à même de permettre la poursuite du Pôle Culturel de la Cité de la gastronomie, qui est l'élément essentiel d'un ensemble composite mais très cohérent impliquant de nombreux partenaires économiques et de nombreux

emplois, au service de l'accroissement des flux touristiques pour Dijon et toute la région Bourgogne - Franche-Comté.

Tous les acteurs et investisseurs concernés en sont conscients : la Cité internationale de la gastronomie et du vin ne réussira qu'avec un pôle culturel qui saura séduire, se renouveler, créer l'événement permanent.

Il convient d'ailleurs de saluer le volontarisme et la solidité de ces partenaires privés qui, aux côtés du groupe Eiffage, outre le volet innovation/start-up du Village by CA, sont plus que jamais impliqués et de vrais atouts dans cet assemblage dynamique de fonctions qui constitue le cœur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, malgré les obstacles procéduriers et retards qu'elle a connus :

- La prestigieuse école FERRANDI Paris, qui est déjà à pied d'œuvre à l'échelle nationale et internationale pour recruter la première promotion de 110 étudiants qui démarreront sur site leur formation dès février 2022 ;
- Le BIVB, gage de complémentarité avec la Cité des vins et des Climats à Beaune, qui travaille à développer un concept de dégustations en immersion des vins de Bourgogne spécialement conçues pour le temps court des futurs touristes ;
- Le groupe K-REI qui investit tout son sens du « retail » contemporain et son enthousiasme à penser un village gastronomique d'esprit artisanal, festif et écoresponsable et qui va créer une véritable cuisine événementielle comme un lieu d'expériences et de dégustations incontournable à relier à la visite des expositions.

En substance, au fil des évolutions qu'il a traversées depuis les premières propositions adressées à l'État français, le projet d'ensemble s'est affiné, s'est consolidé et continue de faire la preuve de sa pertinence, qui plus est à l'heure de la grande relance économique dont notre pays et nos territoires ont besoin. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal d'agir en responsabilité et d'intervenir en lieu et place de l'Association pour l'exploitation future du pôle culturel en cours de construction par le groupe Eiffage.

Il est à noter que le projet de Cité de la gastronomie de Tours a mis fin au modèle « association de chefs d'entreprises » au profit d'une gestion par les collectivités publiques partenaires.

Quant à la Cité de la gastronomie de Lyon, confiée à un opérateur privé espagnol à travers une délégation de service public, elle a fermé subitement ses portes après seulement 9 mois d'activité. Ces deux expériences contribuent à réinterroger le modèle de gestion du pôle culturel de l'équipement dijonnais.

Sur le financement du pôle culturel, il n'est pas inutile de rappeler qu'en application du contrat de redynamisation du site de défense de Dijon et son agglomération (CRSD) signé le 13 novembre 2015, plusieurs subventions publiques ont été attribuées à l'Association pour le financement du pôle culturel :

- 5 000 000 € par la Région pour le financement des murs du pôle culturel,
- 1 750 000 € par la Ville pour le financement de la scénographie du pôle culturel (versement autorisé en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2017),
- 1 750 000 € par l'État, au titre du Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED), pour le financement de la scénographie du pôle culturel.

Il convient de préciser en outre que :

- par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2019, la Ville a décidé de se substituer au département pour le financement des 3 000 000 € sur lequel il s'était initialement engagé pour le financement des murs du pôle culturel ;
- lors de la commission permanente du 5 février, la Région s'est engagée à verser une subvention complémentaire de 2 000 000 d'euros pour le financement des murs du pôle culturel au titre d'un avenant au contrat métropolitain.

Dans ces circonstances, la Ville étudiera l'opportunité d'acquérir les murs une fois les travaux finalisés par Eiffage et après avis du service des domaines.

A ce stade et compte tenu du fort intérêt général entourant le projet mais aussi de notre souhait commun que la Cité de la Gastronomie, à laquelle appartient le pôle culturel, aboutisse, je vous propose de prendre acte de la décision de l'Association de ne pas poursuivre dans les missions qui lui étaient dévolues et d'une reprise du projet par la Ville.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1 Acter du désengagement de l'Association du Pôle Culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin au profit d'un portage du pôle culturel par la Ville à compter du 1er avril 2021 ;
- 2 Approuver la création d'un poste de directeur du pôle culturel relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, rattaché à la Direction générale déléguée à l'Attractivité et au Rayonnement et l'engagement des démarches de recrutement y affairant ;
- 3 Dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- 4 m'autoriser à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

## Rapport adopté à la majorité :

Pour: 49

Abstentions: 10